

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Jean-Marc SIGNES - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Christian AMIRATY - Moussa BENKACI

représenté par Stéphanie FERNANDEZ - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Doudja BOUKRINE représentée par Frank OHANESSIAN - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Marc DEL GRAZIA représenté par Jean-Pierre GIORGI - Christian DELAVET représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Olivier FREGEAC représenté par Vincent DESVIGNES - Agnès FRESCHEL représentée par Christian PELLICANI - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Roger GUICHARD représenté par Pierre LAGET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Yannick OHANESSIAN - Arnaud KELLER représenté par Eléonore BEZ - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Grégory PANAGOUDIS - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - José MORALES représenté par Yves MESNARD - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Cédric JOUVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par André MOLINO - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Pauline ROSSELL représentée par Anthony KREHMEIER - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Eric SEMERDJIAN représenté par Sophie CAMARD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nadia BOULAINSEUR - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Cédric DUDIEUZERE - Samia GHALI - Sébastien JIBRAYEL - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Anne VIAL - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Denis ROSSI représenté à 14h30 par Jean-Yves SAYAG.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique FARKAS à 14h51 - Sophie GRECH à 14h51 - Benoît PAYAN à 15h17 - Jessie LINTON à 15h17 - Sébastien BARLES à 15h22 - Michèle RUBIROLA à 15h28 - Robert DAGORNE à 15h36 - Laure-Agnès CARADEC à 15h49 - Audrey GARINO à 15h49 - Yannick OHANESSIAN à 15h50 - Michel LAN à 15h51 - Richard MALLIÉ à 15h51 - Christian BURLE à 15h52 - Véronique MIQUELLY à 15h52 - Francis TAULAN à 15h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-012-13604/23/CM

■ Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

46989

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité.

Par conséquent, suite au renouvellement général, il appartient au Conseil de la Métropole nouvellement installé de procéder à la désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs.

Dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de sa séance précédente.

Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil de la Métropole de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

En effet, par délibération n° FBPA-029-12935/22/CM du 15 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Collège André Malraux. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

Par délibération n°FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la SPL Sens Urbain. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

Par délibération n° FBPA-039-12579/22/CM du 20 octobre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du SYMCRAU. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15 OCTOBRE 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la SA HLM ERILIA. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15 octobre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la SA HLM 3FSUD. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

Par délibération n° HN 016-8086/20/CM du 17 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie d'Action Sociale. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée à compter du 1^{er} avril 2023.

Par délibération n° HN 016-8086/20/CM du 17 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie Intercommunale de Collecte et de Valorisation des Déchets (RICVD). Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée à compter du 1^{er} avril 2023.

Par délibération n° HN 016-8086/20/CM du 17 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie EPAD. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée à compter du 1^{er} avril 2023.

Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du SMED13. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée à compter du 1^{er} avril 2023.

Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée à compter du 1^{er} avril 2023.

Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie du Golf Ouest Provence Miramas. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée à compter du 1^{er} avril 2023.

Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15 octobre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Mission Locale Ouest Provence. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée à compter du 1^{er} avril 2023.

Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie Culturelle Scènes et Cinés. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée à compter du 1^{er} avril 2023.

Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique à Rayonnement Intercommunal. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée à compter du 1^{er} avril 2023.

Par délibération n° FBPA n° 021-8843/20/CM du 19 novembre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Comité de pilotage du PLIE Ouest Provence. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée à compter du 1^{er} avril 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité ;
- Qu'il appartient ainsi au Conseil de la Métropole de désigner les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs ;
- Que, dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de sa séance précédente ;
- Qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la présente.

Article 2 :

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la SPL Sens Urbain par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du SYMCRAU par la délibération n° FBPA-039-12579/22/CM du 20 octobre 2022.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la SA HLM ERILIA par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15 octobre 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la SA HLM 3FSUD par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15 octobre 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Régie d'Action Sociale par la délibération n° HN 016-8086/20/CM du 17 juillet 2020 à compter du 1^{er} avril 2023.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Régie Intercommunale de Collecte et de Valorisation des Déchets (RICVD) par la délibération n° HN 016-8086/20/CM du 17 juillet 2020 à compter du 1^{er} avril 2023.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Régie EPAD par la délibération n° HN 016-8086/20/CM du 17 juillet 2020 à compter du 1^{er} avril 2023.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du SMED13 par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel régional des Alpilles par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020 à compter du 1^{er} avril 2023.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Régie du Golf Ouest Provence Miramas par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020 à compter du 1^{er} avril 2023.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Mission Locale Ouest Provence par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15 octobre 2020 à compter du 1^{er} avril 2023.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Régie Culturelle Scènes et Cinés par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020 à compter du 1^{er} avril 2023.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique à Rayonnement Intercommunal par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020 à compter du 1^{er} avril 2023.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du PLIE Ouest Provence par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15 octobre 2020 à compter du 1^{er} avril 2023.

Article 3 :

Les désignations emportent autorisation pour les personnes intéressées de percevoir une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur, et de se voir confier des mandats spéciaux pour lesquels peuvent être allouées des rémunérations exceptionnelles conformément aux dispositions légales.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL